



Dossier médical maternité de 48ans

Par **mariefafale**, le **24/08/2011** à **12:22**

Bonjour,

je voulais savoir combien de temps une maternité devait garder un dossier concernant la naissance d'une personne. Comment l'obtenir, ce n'est pas dans le cas d'une naissance sous X.

je suis née il y a 48ans et j'aimerais consulter mon dossier de naissance. est ce possible?
merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **13:48**

C'est 30 ans. Mais rien ne vous empêche d'aller à la maternité, ils peuvent les avoir encore parce qu'aucun ménage de fait (qu'ils veulent bien vous le donner, ça c'est une autre affaire)